

IMPORTANT - PASS SANITAIRE



Chers participants,

Pour celles et ceux d'entre vous qui ont choisi le format présentiel pour notre événement du **28 septembre** prochain, nous précisons ci-dessous les conditions d'accès à la salle de conférence, établies dans le cadre des règles sanitaires en vigueur à date.

Deux conditions impératives à votre participation le jour J :

- **Présentation d'un pass sanitaire*** à l'accueil de la conférence (contrôle effectué par le personnel de l'hôtel Mercure de Vanves).
- **Port du masque obligatoire** - condition imposée par l'hôtel Mercure de Vanves pour toute réunion de plus de 50 participants - dans la salle de conférence et dans les espaces de circulation de l'établissement.

Vous le comprendrez, aucune dérogation à ces obligations ne pourra être accordée.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement pour notre 10^e édition des Ateliers du Drive.

LINEAIRES

éditions
DAUVERS

* Justificatifs (version papier ou digitale) constituant un pass sanitaire valide :

- ✓ Justificatif de statut vaccinal au Covid-19 (protocole complet) établi depuis au moins 7 jours.
- ✓ Preuve d'un test PCR négatif de moins de 72h ;
- ✓ Preuve d'un test antigénique négatif de moins de 72h ;
- ✓ Preuve d'un autotest négatif de moins de 72h réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé (médecins, pharmaciens, biologistes médicaux, infirmiers, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes). Ces autotests seront réservés asymptomatiques et non cas contact.
- ✓ Certificat de rétablissement (résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois) à la suite d'une contamination.